

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 mai 2016**

Membres en exercice : 19

Membres présents : 15

Votants : 17

Date de convocation : 10 mai 2016

Le dix-sept mai deux mil seize à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Benoît COUTEAU, Marie-Jeanne CAILLÉ, Albert MÉCHINEAU, Françoise MÉNARD, Pascal BOUTON, Isabelle COUTEAU, adjoints au Maire, Céline GRUAU, Michel DELHOMMEAU, Sophie RICHARD, Laurence BLANCHARD, Rodolphe BORRÉ, Gwladys BRANGER, Nelly DELORT, Blandine PERTHUY, Guy BLANCHARD.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Pascal LAURENT, Jean-Pierre DZIOBA (pouvoir à Blandine PERTHUY), Philippe CHÉNEAU, Marie-Thérèse LAINE (pouvoir à Françoise MÉNARD)

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Michel DELHOMMEAU

---

### 1- Approbation des comptes rendus du 21 avril 2016

### 2 Adhésion au groupement de commande pour la future délégation du service public d'assainissement.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, les communes ont la possibilité de faire un groupement de commande dans les procédures de mise en délégation de service public. Au sein de la Communauté de Communes de la Vallée de Clisson, les communes de Maisdon-sur-Sèvre, La Planche, Vieilleville, SIVU Maisdon/Monnières et Monnières sont concernés par un renouvellement de contrat, il est donc décidé d'adhérer à ce groupement de commandes

### 3 Acquisition de la parcelle BI208

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle BI208, appartenant à la famille LHERIAU, d'une superficie de 135 m<sup>2</sup>, pour un montant de 3500 €, frais d'agence inclus

### 4 Dénomination des voies

A la majorité, le Conseil Municipal décide de dénommer :

- La voie du lotissement de Monsieur CHESNÉ, Impasse des 3 Moulins
- La voie du lotissement de la Caffine, Allée du Jardinier

### 5 Tarifs et règlement des services enfance

#### Restauration scolaire

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de fréquentation du service de restauration scolaire pour l'année 2016/2017 comme suit

Quotient	
≤400	3,20 €
401-600	3,40 €
601-800	3,66 €
801-1000	3,99 €
1001-1200	4,06 €
1201-1400	4,17 €
1401-1600	4,28 €
1601-1800	4,46 €
1800 - 2000	4,72 €
2001 et plus	5,21 €
Enfant domicilié hors commune	5,21 €
Adultes	5,53 €

#### PAI

enfant de la commune	1,39 €
enfant hors commune	3,07 €

## Temps d'accueil périscolaire (TAP)

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de fréquentation du service TAP pour l'année 2016/2017 comme suit, ce service est lié à la mise en place de la semaine des 4 jours ½. Cette participation sera forfaitaire.

Quotient	Montant annuel
≤400	15 €
401-600	24 €
601-800	33 €
801-1000	42 €
1001-1200	51 €
1201-1400	60 €
1401-1600	69 €
1601-1800	78 €
1800 - 2000	87 €
2001 et plus	96 €
Enfant hors commune	96 €

## Accueil périscolaire

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de fréquentation du service d'accueil périscolaire pour l'année 2016/2017 comme suit

Tranche du quotient familial		Tarif à la ½ heure	Tarif 18h45/19h00
De	à		
0	400	0,65 €	0.32 €
401	600	0,85 €	0.42 €
601	800	0,94 €	0.47 €
801	1000	1,05 €	0.52 €
1001	1200	1,14 €	0.56 €
1201	1400	1,22 €	0.60 €
1401	1600	1,29 €	0.64 €
1601	1800	1,37 €	0.68 €
1801	2000	1,42 €	0.71 €
2001 et +		1,47 €	0,73 €
Hors commune		1,47 €	0,73 €

Prix du gouter : 0,65 €

## Halte-garderie

Le Conseil Municipal décide d'accueillir les enfants domiciliés hors commune, tout en privilégiant l'accueil des Monniérois. De plus toute demi-heure de fréquentation commencée sera due. Ces deux modifications devraient permettre d'améliorer le bilan financier de ce service.

## Coût d'un élève

Pour l'année 2015, le coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique s'élève à 661.52 €. Ce montant sera versé à l'école Saint-Joseph dans le cadre du contrat d'association. Le Conseil Municipal décide d'attribuer 64.20 € par élève pour les crédits scolaires aux 2 écoles auquel s'ajoute 1.20 € par élève pour le Réseau d'aide et de soutien aux enfants en difficulté.

## 6 Remplacement des membres du CLIC et du SYDELA

Monsieur Rodolphe BORRÉ désigné délégué auprès du SYDELA et Madame François MÉNARD, déléguée auprès du CLIC

## 7 Développement de l'éolien

Sur demande de la Communauté de Communes, le Conseil Municipal devait se prononcer sur la volonté ou non de développer l'éolien sur la commune. A la majorité le Conseil s'est prononcé en faveur d'une réflexion sur le développement de l'éolien sur la commune

Fait à Monnières le 30 mai 2016

Le Maire,  
Benoît COUTEAU